

**« Association sportive Entente Anderlues & Charleroi 2012 »****PARTICULARITE :**

Le sprint ailé, en terre carolorégienne, se joue chaque week-end sur deux fronts distincts pour répondre aux besoins des inconditionnels de la petite ou (et) de la grande vitesse, deux spécificités programmées le même jour ou à des dates différentes selon les contrées.

Suite aux dernières tendances hivernales enregistrées (volonté de rationalisation, mise sur pied de consensus, arrêts sabbatiques de sociétés...), le pavage 2016 des ententes de grande vitesse du « Pays de Charleroi » n'arbore que deux pièces aux dimensions des plus importantes. « **L'Association sportive Entente Anderlues & Charleroi 2012** » composée de quatre sociétés est l'une de ces deux pièces, l'autre s'avérant « **L'Entente des VII** ».

Constituant une entité de lâcher, les Anderlues, Courcelles, Erquelines et Mont-Sainte-Aldegonde organisent, le samedi, un général en grande vitesse portant sur des étapes de la ligne de l'est. Ces quatre mêmes acteurs forment par ailleurs deux binômes pour également proposer, toujours le samedi, des épreuves de petite vitesse cette fois. Les dimensions du rayon arrêté pour le « *long sprint ailé* » justifient le recours logique à deux lâchers différents lors des courts vols, l'un étant octroyé à Anderlues--Courcelles, l'autre à Erquelines-Mont-Sainte-Aldegonde.

L'hiver dernier, le rayon de « **L'Association sportive Entente Anderlues & Charleroi 2012** » a subi quelques retouches. Si trois communes de l'aile droite, reprises en 2015, ont été retirées, douze par contre sont ajoutées, toutes implantées sur la gauche entre Waudrez et Seneffe.

LES COMMUNES (celles notifiées en gras ou représentées dans une couleur plus claire recensent une société de l'entente ou du groupement) :

- **du pourtour (41)** : Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre, **Erquelines**, Grand-Reng, Rouveroy, Givry, Havay, Harveng, Harmignies, Vellereille-le-Sec, Estinnes-au-Val, Waudrez, Péronnes-lez-Binche, Trivières, La Louvière, Familleureux, Manage, Seneffe, Obaix, Luttre, Mellet, Heppignies, Wangenies, Ransart, Gilly, Montignies-sur-Sambre, Charleroi, Dampremy, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Gozée, Marbaix-la-Tour, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée, Thuillies, Clermont, Strée, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries ;
- **de l'intérieur (58)** : **Anderlues**, Bellecourt, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Binche, Bois-d'Haine, Buvrines, Carnières, Chapelle-lez-Herlaimont, **Courcelles**, Croix-lez-Rouveroy,



Donstiennes, Epinois, Estinnes-au-Mont, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Forchies-la-Marche, Godarville, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Haulchin, Jumet, La Buissière, La Hestre, Landelies, Leernes, Leers et Fosteau, Leval-Trazegnies, Liberchies, Lobbes, Lodelinsart, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Monceau-sur-Sambre, **Mont-Sainte-Aldegonde**, Mont-Sainte-Geneviève, Morlanwelz-Mariemont, Peissant, Piéton, Pont-à-Celles, Ragnies, Ressaix, Roux, Saint-Vaast, Sars-la-Buissière, Souvret, Thiméon, Thuin, Trazegnies, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Wayaux ;

- **par ordre alphabétique (99)** : Anderlues, Berzée, Bersillies-l'Abbaye, Bellecourt, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Binche, Bois-d'Haine, Buvrines, Carnières, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Clermont, Courcelles, Cour-sur-Heure, Croix-lez-Rouveroy, Dampremy, Donstiennes, Epinois, Erquelines, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Familleureux, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Forchies-la-Marche, Gilly, Givry, Godarville, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Grand-Reng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Harmignies, Harveng, Haulchin, Havay, Heppignies, Jumet, La Buissière, La Hestre, La Louvière, Landelies, Leernes, Leers et Fosteau, Leval-Trazegnies, Liberchies, Lobbes, Lodelinsart, Luttre, Manage, Marbaix-la-Tour, Marchienne-au-Pont, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Monceau-sur-Sambre, Mont-Sainte-Aldegonde, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-le-Tilleul, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Sambre, Morlanwez-Mariemont, Obaix, Peissant, Péronnes-lez-Binche, Piéton, Pont-à-Celles, Ragnies, Ransart, Ressaix, Rouveroy, Roux, Saint-Vaast, Sars-la-Buissière, Seneffe, Solre-sur-Sambre, Souvret, Strée, Thiméon, Thirimont, Thuillies, Thuin, Trazegnies, Trivières, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Wangenies, Waudrez, Wayaux.

LES GRANDES LIGNES DE LA GESTION SPORTIVE :

- un même jour de compétition pour les petite et grande vitesses : le samedi ;
- maintien de la ligne de l'est ;
- un seul lâcher en grande vitesse ;
- deux lâchers en petite vitesse : un pour Anderlues-Courcelles, un pour Erquelines-Mont-Sainte-Aldegonde ;
- constatations électronique et manuelle ;
- amateurs français admis sur invitation ;
- aucun engagement de pigeon de l'entente hors de la zone de participation arrêtée ;
- 3 retraits en 2016 dans la zone de participation (Châtelineau, Fleurus et Rognée), 12 ajouts par contre (Bellecourt, Bois-d'Haine, Familleureux, Fayt-lez-Manage, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, La Hestre, La Louvière, Manage, Péronnes-les-Binche, Saint-Vaast et Trivières) ;
- libre circulation des amateurs au sein de l'entente.



LA CARTE :

